

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER DU 15 JUILLET 2024**

Le 15 juillet 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARRESSE-CASSABER s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur Patrick LOUSTALET, le Maire, affichée le 9 juillet 2024 et transmise par voie électronique le 9 juillet 2024, sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Messieurs Patrick LOUSTALET, Jean Claude SARRAILH, Mesdames Céline PETRAU, Danièle JACOT, Carine LANSALOT- GNE. Sarah ETCHEVERRY, Marie Dominique GRACIA

**Excusés** : Xavier LAFARGUE, Sébastien SAPHORES, Muriel HURAUX Alain GONCALVES

**Secrétaire de séance** : Madame Carine LANSALOT- GNE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Maîtrise d'œuvre extension réseau d'assainissement
- Mise en sécurité des fêtes de CARRESSE-CASSABE
- Pont de Lenguin
- Questions diverses

### **1-CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'EXTENSION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A CARRESSE-CASSABER**

Suite à une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension d'un réseau d'assainissement collectif sur le territoire de CARRESSE, le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société SAFEGE pour cette mission de maîtrise d'œuvre pour un montant HT de **16 357,60 €**.

Les éléments de mission prévus sont les suivants :

**Phase « conception » :**

AVP - PRO 5 376.00 €

**Phase « contrôle des travaux » :**

ACT 2 970.00 €

VISA 1 108.00 €

DET 5 706.20 €

AOR 1 197.30 €

Les différentes phases de la mission de maîtrise d'œuvre feront l'objet d'un ordre de service correspondant aux tranches de travaux engagées.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** ce contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant HT de 16 357.60 €

**PRECISE** que les différentes phases de la mission de maîtrise d'œuvre feront l'objet d'un ordre de service correspondant aux tranches de travaux engagées

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ci-joint

Le Département, ainsi que l'Agence de l'Eau ne verseront pas de subventions. Les travaux seront donc financés par la Commune.

## **2- MISE EN SÉCURITÉ DES FÊTES DE CARRESSE-CASSABER 2024**

Il est nécessaire de mettre en place des blocs anti-intrusion à l'entrée de la rue DARRE BIAR.

Un devis a été demandé à l'entreprise ETCHEGINZA : 3 blocs de 60x60x60 (535 KG/bloc) coûtent 295 € HT, transport compris.

Le groupe Daniel propose de les offrir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'offre du groupe Daniel

## **3- PONT DE LENGUIN**

Un bureau d'étude s'est déplacé le 29 juin sur site. Après avoir constatées les potentielles causes d'effondrement (poids des camions sur la structure, intempéries et crues), il proposera un chiffrage pour la remise en état du pont.

## **4-QUESTIONS DIVERSES**

-Pylône Orange lieu-dit BERDIE

Une nouvelle convention est signée pour une parcelle de 95 m<sup>2</sup>. La redevance annuelle sera de 2500 euros par an

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h05.

<u>Signature du Maire</u>	<u>Signature du secrétaire de séance</u>